

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2017**

Le 14 Mars 2017, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, SCOTTO DI LUZIO, CAZAUBON, LAPORTE, FERNANDEZ Adjoint, GARRIGOU, AUGEAU, BAHLOUL, BERNARD J.A, BOYER, CHAPPELLAN, FLEURT, GUEDON, LAMBERT, FARGEOT, ALCOUFFE, MEIGNIE, STORA, MERILLOU, MUSETTI, RASCAR, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M ROBERT Adjoint qui a donné procuration à M CAZAUBON Adjoint

ABSENTS EXCUSES : M. BERNARD B, BRUN, HEYNE, CUREL Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Conseillère M^{alc} est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

334 - OBJET : Règlement d'attribution des subventions pour travaux de ravalement de façades

M. le Maire indique à l'assemblée, qu'en complément de la délibération précédente de la présente séance, il est nécessaire de mettre en place un règlement, fixant les différentes modalités d'intervention de la commune auprès des pétitionnaires.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, qui s'appliquera aux immeubles situés à l'intérieur du périmètre défini,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
ADOpte A L'UNANIMITE**

- ☞ Le règlement d'attribution des subventions pour travaux de ravalement de façades, ci-annexé,
- ☞ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017,
- ☞ Autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



B. GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception :
033-213302409-20170314-334-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 20 mars 2017